

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 mai 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 19 mai, a adopté deux délibérations du gouvernement et huit arrêtés, et a examiné 12 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur deux projets de décret.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour huit affaires, devant la Cour administrative d'appel de Paris pour une affaire et devant le Conseil d'État pour une affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'autorisation de fonctionnement de la Maison d'enfants Antoinette Kabar en tant que structure médico-sociale. Cet établissement est en effet devenu un centre de vacances et de loisirs pour adolescents depuis décembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-439/GNC du 26 février 2019 qui autorise le fonctionnement du service d'éducation spécialisée à domicile Sessad Iamele Handicap Ne Drehu, créé en 2017 par l'association des parents et amis des handicapés des Loyauté (AP AHL). Sa capacité d'accueil à Ouvéa est étendue à six places au lieu de trois et un second éducateur spécialisé sera embauché. L'impact financier (environ 6,3 millions de francs) sera supporté par le régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie (RHPA). À Lifou, la capacité d'accueil du service reste à 11 places et à Maré, à 9 places.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création du service d'aide et d'accompagnement à domicile Yenys'tel, à Touho (tribu de Pombeï). Cette structure s'adresse aux adultes et enfants en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie et aux malades (Alzheimer, Parkinson, etc.) afin de les accompagner dans les actes essentiels de la vie quotidienne et sociale (toilette, habillage, repas, linge, etc.). Ce service est appelé à conventionner avec la CAFAT en qualité de prestataire du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie au niveau de l'accompagnement de vie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création du service d'aide et d'accompagnement à domicile Espaces de l'Ouest, à Koné. Cette structure s'adresse aux adultes et enfants en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie afin de les accompagner dans les actes essentiels de la vie quotidienne et sociale (toilette, habillage, repas, linge, etc.). Ce service est appelé à conventionner avec la CAFAT en qualité de prestataire du régime d'aide en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie au niveau de l'accompagnement de vie.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-667/GNC du 12 mai 2020 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte. Une nouvelle demande de session extraordinaire est formulée pour les points suivants :
- projet de délibération portant prélèvement exceptionnel sur les fonds de réserve des branches du régime général au profit du RUAMM (rapport n° 3040-23/GNC du 07.04.2020) ;
 - projet de délibération portant réforme des services de santé au travail (rapport n° 3040-137/GNC du 24.12.2019) ;
 - projet de délibération approuvant une convention de partenariat entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le régiment du service militaire adapté (RSMA) et habilitant le président du gouvernement à la signer (rapport n° 3040-29/GNC du 28.04.2020) ;
 - projet de délibération portant abrogation de la délibération n° 102 du 11 août 2005 relative à l'aide au passage aérien octroyée aux résidents de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la continuité territoriale (rapport n° 3040-18/GNC du 10.03.2020) ;
 - projet de délibération prenant acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes sur la société calédonienne de transports aériens (Air Calédonie) concernant les exercices 2013 et suivants (rapport n° 3040-30/GNC du 28.04.2020) ;
 - désignation d'un rapporteur spécial du Congrès sur l'avant-projet de loi du pays portant modification du code minier de la Nouvelle-Calédonie et relatif aux conditions d'exportation des produits miniers au sein des réserves métallurgiques ;

À noter que le projet de loi du pays portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (rapport n° 3040-34/GNC du 12.05.2020) est retiré du bureau du Congrès afin que le gouvernement l'adresse au Conseil économique, social et environnemental (CESE), ainsi qu'au Conseil d'État pour avis.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes et de Jean-Pierre Djaiwé, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement de 500 000 francs au Secours catholique de Nouvelle-Calédonie, au titre de son implication dans le plan de lutte contre l'insécurité et la délinquance. Son action consiste en la mise en œuvre de vingt stages de rupture au profit de jeunes ciblés dans le cadre des alternatives citoyennes. Cette somme permettra de financer les hébergements, les repas et les animations quotidiennes.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS). Il est arrêté en recettes à 48,1 millions de francs et en dépenses à 47 millions de francs. Le résultat comptable de l'exercice s'établit à 1 milliard.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2020 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS) arrêté à 14,53 milliards de francs, dont 7,57 milliards en fonctionnement et 6,69 milliards en investissement. La section d'investissement dégage un suréquilibre de 6,94 milliards. Le budget global s'élève à 57,17 milliards, dont 49 milliards en fonctionnement et 8,13 milliards en investissement. Cette section consolide un suréquilibre de 7,33 milliards de francs.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé 12 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif au remboursement des dépenses de propagande engagées pour le scrutin prévu le 22 mars 2020 et au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux de 2020 en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.